



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°38

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjointes, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RONOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Déclassement d'une portion de la parcelle AX 369 du domaine public sise, Avenue
Henry de Bournazel et cession de celle-ci**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que Monsieur et Madame Pierre TENAUD, domiciliés 11, rue Souham à Tulle, sont propriétaires de la parcelle AX 369 située 6, avenue Henry de Bournazel à Tulle,
- Considérant que ces derniers ont souhaité se porter acquéreurs du mur de soutènement au droit de la voie, ainsi que de l'espace entre celui-ci et leur maison (nouvelle parcelle cadastrée AX 390), dont ils assurent l'entretien depuis 2015,
- Vu le plan ci-annexé,
- Vu l'avis des Domaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Décide de déclasser du domaine public la parcelle AX 390 pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune de Tulle.

2 - Décide de céder au prix de 25 € la parcelle de terrain, cadastrée AX 390, sise Avenue Henry de Bournazel, au profit de Monsieur et Madame Pierre TENAUD.

3 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce déclassement et de cette cession.

4 - Précise que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur

5 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

D33 BIS - 24062026

Département : CORRÈZE
Commune : TULLE
Section : AX - Numéro : Domaine Public
Adresse : 5 avenue Henri de Bournazel
PLAN DE DIVISION
Échelle : 1/250e
Propriété de la Commune de TULLE

Parcelle AX n° 380
Propriétaire
M. Jean-Roland BRAUD et SCI
DE LA TOUR DES SALESSE

Parcelle AX n° 369
Propriétaire
Indivision TENAUD

- Légende :**
- Borne OGE nouvelle (bât, mur, clôture, etc.)
 - Borne OGE existante
 - Borne pierre existante
 - Limites objets d'une délimitation de la propriété de la personne publique
 - Application cadastrale : limite figurative sans valeur juridique
 - Nouvelle limite cadastrale à créer

- ▲ Portée cédée par Commune de TULLE à M. et Mme TENAUD
- Superficie = 10 m²
- Propriété de M. et Mme TENAUD
- Propriété de M. Jean-Roland BRAUD et de la SCI DE LA TOUR DE SALESSE (Division en Volumes)



SELARL MESURES
8 quai Baluze
19000 TULLE
05 55 26 61 90
tulle@mesures.expert
www.mesures.expert

MESURES
GEOMETRES-EXPERTS
Siège social F 4330425
TULLE
Tel : 05 55 26 61 90
www.mesures.expert
Inscrite au GE sous le n° 0000006

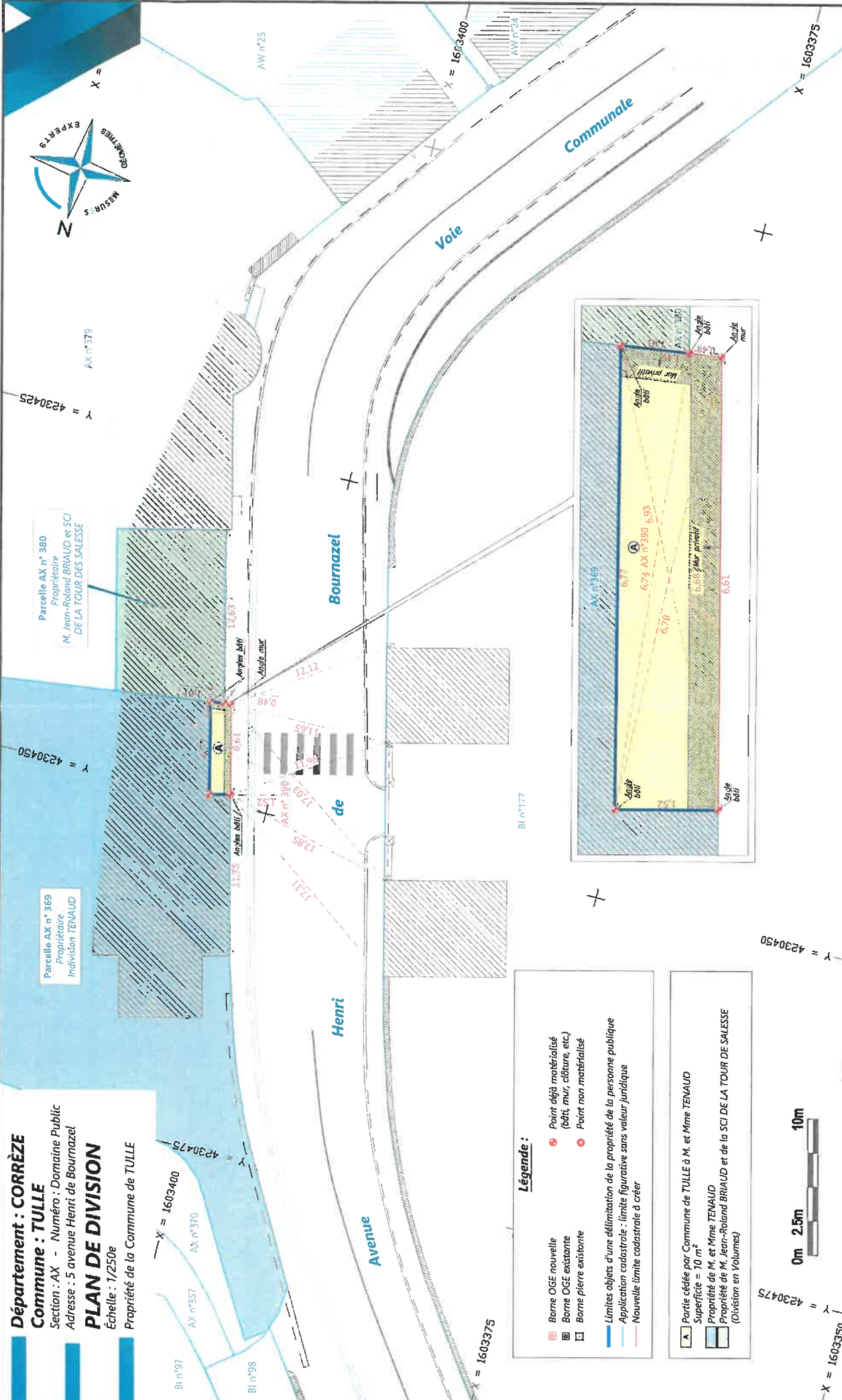
Signature du responsable

Plan levé effectué le 19/09/2025 - DNPIC n° 2243N
Planimétrie : Système Géographique RGF93 - Projection Lambert CC45 (par méthode GNSS)

Délimitation effectuée le 03/10/2025

Date	Réalisé par	Responsable
03/03/2026	M. FRACCHETTI	M. FRACCHETTI

Dossier n° : 25T237



Direction départementale des Finances publiques de Haute-Vienne

Le 26/06/2025

Pôle d'évaluation domaniale

30 rue Cruveilhier
BP 61003 87050 LIMOGES CEDEX 2

téléphone : 05 55 45 59 00
mél. : ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice départementale des Finances
publiques de Haute-Vienne

à

Monsieur le Maire de la commune de Tulle

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Vincent MARTAGEIX

téléphone : 05 55 45 58 12

courriel : vincent.martageix@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2025-19272-44519

RAPPORT D'ÉVALUATION AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr



<i>Désignation du bien :</i>	Muret et espace en contrebas de voirie sans accès
<i>Adresse du bien :</i>	5 avenue Henri de Bournazel
<i>Commune :</i>	19000 Tulle
<i>Département :</i>	Corrèze (19)
<i>Valeur :</i>	25 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.